

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

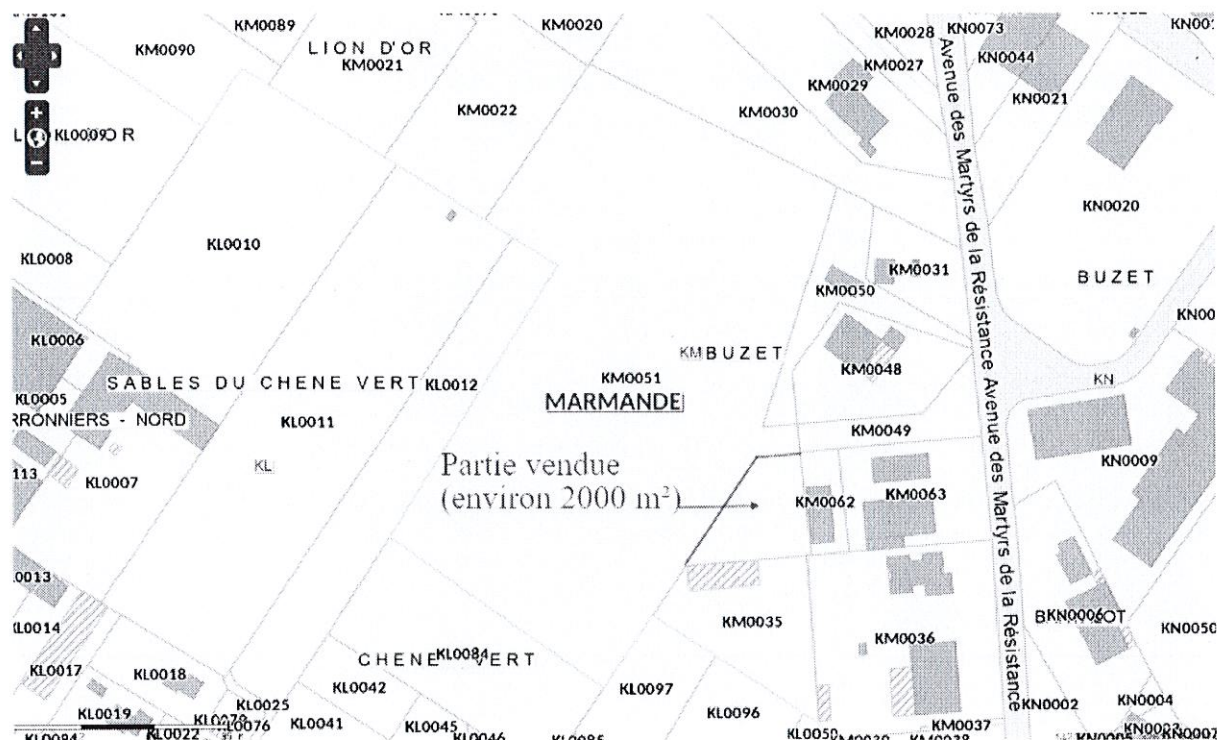
Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.32

Vente parcelle KM n° 51 partie sise lieudit « Buzet »

Par délibérations en date des 24 avril 2023 et 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a validé la vente à Val de Garonne Agglomération (VGA), de la parcelle KM 51.

Monsieur PARIGNY William, propriétaire de la parcelle cadastrée section KM n°62 contigüe s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle KM 51 (environ 2000 m²) afin d'agrandir sa propriété (cf. plan ci-dessous).



Val de Garonne Agglomération nous ayant informé n'avoir aucune utilité de la parcelle KM 51 dans son intégralité, a donné son accord pour cette cession.

La superficie exacte à céder sera définie par un document d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

La valeur vénale libre de toute occupation de cette parcelle a été valablement fixée à 10 € le mètre carré par le service des domaines dans son avis n° 2023-47157-92519 en date du 01 décembre 2023.

Il est proposé de vendre à Monsieur PARIGNY William, propriétaire de la parcelle contigüe, une partie de la parcelle KM 51.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- | | |
|-----------------|--|
| Décide | de vendre à Monsieur PARIGNY William, domicilié 32 rue du Daguet - 47200 MARMANDE, une partie de la parcelle KM 51 pour une superficie d'environ 2000 m² au prix de 10 euros le mètre carré conformément à l'avis des domaines |
| Dit | que la surface exacte à céder sera définie par un document d'arpentage à la charge de l'acquéreur |
| Dit | que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître DIEZ-BESSA, notaire de la Commune, sise à MARMANDE, en collaboration avec Maître CAUNEGRE, notaire de l'acquéreur, sis à SEYCHES |
| Autorise | M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents à cet effet |

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

